



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Nantes, le 6 février 2012

Réf. : 9 /cfdt-mae

Objet : récupération et/ou indemnisation des agents volontaires pour les opérations électorales des dimanches 22 avril, 6 mai, 10 juin et 17 juin 2012.

Monsieur le Directeur,

Comme nous le savons tous, le réseau du Département est chargé d'organiser, en 2012, pas moins de quatre élections nationales. Le bon déroulement de ces opérations électorales reposera pour une très grande part sur l'engagement des personnels, notamment consulaires, qu'ils soient recrutés localement ou expatriés.

Or, faute d'avoir vraiment progressé dans les négociations sur le temps de travail dans les postes, que notre syndicat réclame depuis dix ans, l'organisation de ces élections risque de s'effectuer, pour les personnels volontaires, dans une regrettable et périlleuse improvisation, y compris sur le plan juridique :

1. le temps de travail des personnels recrutés localement dépend tantôt du droit local, qui ne prévoit que très rarement les modalités d'indemnisation ou de récupération des heures supplémentaires, tantôt d'une « logique de site » visant à harmoniser les horaires des personnels, quel que soit leur statut (recrutés locaux (RL), expatriés ou volontaires civils).

Mais, alors que plusieurs syndicats, dont la CFDT, alertent l'administration depuis des années dans le cadre du groupe de travail sur le vademecum des RL, jamais l'administration n'a accepté de traiter globalement la question des heures supplémentaires, des permanences et des astreintes des recrutés locaux.

Monsieur Jean-Claude POIMBOEUF
Directeur des ressources humaines
27, rue de la Convention
CS 91533
75732 Paris Paris cedex 15

Cqué : cabinet MAE, cabinet SEFE, SG, DGA, RH1, RH1D, DFAE

57, bd des Invalides – 75700 PARIS
11, rue de la Maison Blanche – 44036 NANTES CEDEX 01
Site internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

Il serait irréaliste, ubuesque, voire provocateur, que l'administration compte en effet sur nos collègues recrutés locaux pour travailler gratuitement le samedi et le dimanche alors que l'administration n'a toujours pas apporté de réponse à leur revendication concernant le coût-vie, donc leur pouvoir d'achat, pour 2012 !

La situation promet d'être confuse lors des quatre consultations électorales du printemps prochain si des consignes claires - et des moyens à la hauteur de l'enjeu pour le Département - ne sont pas données à nos ambassades et consulats pour motiver les agents de recrutement local, qui ne pourront évidemment être appelés à travailler le dimanche que sur la base du volontariat.

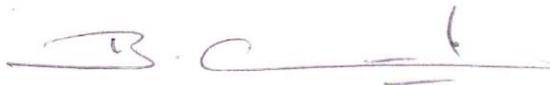
2. pour les personnels expatriés et les volontaires internationaux, la situation est encore plus inextricable. Vos prédécesseurs n'ont pas jugé utile de donner suite, à deux reprises, à la négociation qu'ils avaient eux-même ouverte sur la question des permanences, des astreintes et des heures supplémentaires, et qui continue de traîner en dépit des promesses écrites du ministre Kouchner. Dans son courrier du 9 mars 2009, celui-ci indiquait en effet qu'une concertation, par le biais de la réunion d'un groupe de travail, permettrait « de préciser le régime des permanences à l'étranger et d'envisager les modalités de leur prise en compte dans le temps de travail des agents, sur la base, au-delà d'une franchise, d'une formule de récupération à préciser ». Pour sa part, le DGA, lors du CTPM des 4 et 5 mai 2011, se déclarait favorable à la réunion d'un groupe de travail sur ce même thème ...

Faute de tout règlement ministériel sur la question des permanences, des astreintes et des heures supplémentaires et faute de dispositions pertinentes dans la plupart des règlements intérieurs ARTT des postes, le Département ne dispose donc d'aucune base légale qui prévoit l'indemnisation et/ou la récupération des heures supplémentaires qu'effectueront nos collègues à l'occasion des élections d'avril, mai et juin prochain. Or, il faudra bien compenser cette mobilisation effectuée, dans la plupart des postes, lors de périodes de repos (dimanche, voire samedi, au cours de longues journées de douze heures, sans préjudice des temps de transports, de dépouillement, de préparation, d'organisation, etc.). C'est une question de management, et de justice. C'est aussi une question de mobilisation des équipes.

Le congrès CFDT-MAE, réuni du 23 au 25 janvier 2012, a abondamment débattu de cette question pour s'étonner que l'administration n'ait semble-t-il rien prévu à moins de trois mois des élections, alors même que l'organisation de celles-ci est dorénavant entrée dans sa phase critique et qu'un nombre croissant de postes et d'agents s'interrogent. Notre congrès s'est prononcé à l'unanimité des représentants sur une proposition simple, juste et sans incidence directe sur la masse salariale, à savoir deux jours de récupération par dimanche travaillé pour les recrutés locaux, les titulaires et les volontaires internationaux qui participeront aux opérations électorales.

Le syndicat CFDT-MAE qui compte sur une prompt réponse de l'administration dans le sens ci-dessus exposé, vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de son profond respect.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE



Bertrand Caillaud

Secrétaire général adjoint,

chargé de l'organisation et du fonctionnement du syndicat